





La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements et à modifier la sollicitation.

Q4. Pour cette offre, pouvez-vous s'il vous plaît définir ce qu'est la «majoration»

R4. In Annex B, Basis of Payment , articles 1.3.2 and 1.3.3 provide the opportunity for the Bidder to add a mark-up to the Bidder's cost for other direct expenses and sub-contracted services that the Bidder might need to acquire in order to satisfactorily complete the work.

Dans l'annexe B, Base de paiement, les articles 1.3.2 et 1.3.3 donnent au soumissionnaire la possibilité d'ajouter une majoration au coût du soumissionnaire pour d'autres dépenses directes et services sous-traités que le soumissionnaire pourrait avoir besoin d'acquérir pour terminer le travail de façon satisfaisante

Q5. Un soumissionnaire devrait-il notifier à l'avance son intention de soumettre une proposition?

R5. Il n'est pas nécessaire de fournir des informations avant la clôture des soumissions.

Q6. a) Le soumissionnaire peut-il être considéré comme un ensemble d'entreprises travaillant en équipe sur ce projet, ou doit-il être une seule entreprise?

b) Si le soumissionnaire ne doit être qu'une seule entreprise, les autres entreprises composant l'équipe sont-elles considérées comme des sous-traitants ou des fournisseurs?

Cette question concerne le texte de la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 1.1 - Évaluation technique, et sous-section 1.2.1 Critères techniques obligatoires sous Équipe de projet. Selon le texte qui y figure, l'expérience des sous-traitants et des fournisseurs ne sera pas prise en compte (section 1.1) mais doit être identifiée dans la liste des membres de l'équipe (section 1.2.1). Cela semble contradictoire.

R6. a) Le soumissionnaire qui obtient le contrat devient l'entrepreneur. L'entrepreneur est la personne ou l'entité nommée dans le contrat pour fournir les services demandés.

b) L'évaluation de cette sollicitation est axée sur l'évaluation des ressources individuelles proposées pour l'équipe. Dans ce contexte, les ressources proposées doivent être nommées. Ces personnes n'ont pas besoin d'être des employés de l'entrepreneur. Voir l'amendement 1 ci-dessous.

Q7. L'équipe de projet peut-elle être composée d'entreprises ou d'organisations, ou doit-elle être composée uniquement de personnes?



Cette question concerne le texte de la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, sous-section 1.2.1 Critères techniques obligatoires de l'équipe de projet. Selon le texte qu'il contient, les CVs des membres de l'équipe proposés sont requis. Cela pourrait impliquer des CVs personnels, mais cela pourrait également être interprété comme une capacité et une expérience organisationnelles.

R7. Voir A6 b) ci-dessus

Q8. Le chef de projet peut-il être une entreprise au sein de l'équipe d'appel d'offres, ou doit-il être un individu?

This question relates to text under Part 4 – Evaluation Procedures and Basis of Selection, subsection 1.2.2 Point Rated Technical Criteria. The qualifications of the Project Manager are wide-ranging, from hydrogen fuel cell power systems to locomotive

Cette question concerne le texte de la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, sous-section 1.2.2 Critères techniques cotés. Les qualifications du gestionnaire de projet sont variées, des systèmes d'alimentation à pile à combustible à hydrogène à la locomotive

R8. Le chef de projet doit être un individu.

Q9. Sous Qualifications de gestionnaire de projet, des notes partielles peuvent-elles être obtenues pour des projets qui démontrent une expérience dans les activités et les domaines identifiés, mais qui sont évalués à moins de 50 000 \$ CAD?

Cette question concerne le texte de la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, sous-section 1.2.2 Critères techniques cotés.

R9. Voir l'amendement 2 ci-dessous.

Q10. L'attribution du contrat pour cette invitation (n °: 5000048919) empêchera-t-elle la même équipe (ou l'un de ses membres) de participer aux phases 2 et 3? Le souci est qu'un conflit perçu puisse survenir dans cette suite, étant donné que les recommandations de l'équipe de projet dans le cadre de cette phase initiale de travail peuvent contribuer à la définition du projet dans les phases 2 et 3.

R10. Le Canada ne s'est pas engagé à entreprendre une phase 2 ou une phase 3. Dans l'éventualité d'une phase 2 ou 3, qui entraînerait une demande de soumissions, les instructions uniformisées appropriées du CCUA pourraient s'appliquer, par exemple 2003 (2019-03 -04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels. L'article 18 de ces instructions traite des conflits d'intérêts.



- Q11. Si un soumissionnaire obtient le contrat pour cette demande de soumissions, ECCC attribuera-t-il automatiquement les travaux des phases 2 et 3 à l'équipe du soumissionnaire, ou les travaux de suivi seront-ils sollicités de façon concurrentielle?
- R11. L'attribution d'un contrat par le Canada pour la phase 2 ou la phase 3 sera assujettie à la politique d'approvisionnement du gouvernement du Canada.
- Q12. Si un soumissionnaire obtient le contrat pour cette demande de soumissions, son équipe est-elle obligée d'exécuter les travaux identifiés dans les phases 2 et 3, ou y a-t-il une possibilité pour l'équipe de refuser de participer davantage? Cette question découle des incertitudes concernant la portée et le budget des phases 2 et 3.
- R13. Les obligations de l'entrepreneur sont celles définies dans la présente demande de soumissions

### **Modification de l'invitation 1**

Dans la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, la section 1.1 - Évaluation technique est supprimée dans son intégralité.

Insérez ce qui suit:

#### **1.1 Évaluation technique**

Sauf mention expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être celle du soumissionnaire même (avec l'expérience de toute société ayant formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais sans l'expérience acquise par achat d'actif ou adjudication de marché). L'expérience des sociétés liées au soumissionnaire (société mère, filiale ou sœur), des sous-traitants et des fournisseurs n'est pas prise en considération.

En ce qui concerne les ressources proposées:

Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou des employés d'un sous-traitant, ou ces personnes peuvent être des entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire sous-traiterait une partie des travaux

### **Modification de l'invitation 2**

Dans la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 1.2.2 Critères techniques cotés,

Supprimer  
R1 dans son intégralité

Insérer



Point	Critères cotés	Note maximale
C1	<p><b>Qualifications du gestionnaire du projet</b></p> <p>Dans la section Gestionnaire du projet de sa proposition, le soumissionnaire doit démontrer les qualifications professionnelles du gestionnaire de projet proposé. Le soumissionnaire doit également démontrer que le gestionnaire du projet proposé a dirigé des projets portant sur au moins trois de ces quatre activités cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) la conception de systèmes d'alimentation à pile à combustible à hydrogène,</li><li>b) la conception des locomotives,</li><li>c) la collecte et l'analyse de données, ou</li><li>d) la modélisation des émissions.</li></ul> <p>et l'un ou l'autre (ou les deux) de ces deux domaines politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i) transport/exploitation ferroviaire, ou</li><li>ii) les émissions liées au transport</li></ul> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en leadership en fournissant une liste des projets dont la valeur du marché est supérieure ou égale à 25 000 \$CAN que le gestionnaire de projet a dirigé. Pour chaque projet de la liste, le soumissionnaire doit fournir un résumé d'au plus une page qui comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une description du projet,</li><li>• la valeur contractuelle du projet,</li><li>• une description des quatre activités cibles susmentionnées (c.-à-d. la collecte et l'analyse des données, la modélisation des émissions ou la conception de piles à combustible ou de locomotives) qui ont été réalisées pendant le projet et dans lequel des deux domaines (transport ferroviaire/exploitation ou émissions du transport) ce travail a été effectué</li></ul> <p>Chacun de ces résumés de projet sera évalué afin de démontrer l'expérience du gestionnaire de projet en matière de leadership. 3 points seront attribués par résumé de projet jusqu'à un maximum de 15 points comme suit :</p> <p>1. Aucune expérience en leadership dans l'une ou l'autre des quatre activités ciblées pour l'un ou l'autre des deux secteurs de politique démontrée par le gestionnaire de projet pour le projet identifié (0 Points)</p>	15



<b>Point</b>	<b>Critères cotés</b>	<b>Note maximale</b>
	<p>2. Expérience de leadership dans l'une des quatre activités ciblées pour l'un ou l'autre des deux domaines stratégiques démontrée par le gestionnaire de projet pour le projet identifié (1 point )</p> <p>3. Expérience de leadership dans 2 des 4 activités ciblées pour l'un ou l'autre des deux domaines politiques démontrée par le gestionnaire de projet pour le projet identifié (2 points)</p> <p>4. Expérience de leadership dans 3 ou 4 des quatre activités ciblées pour l'un ou l'autre des deux domaines stratégiques démontrées par le gestionnaire du projet pour le projet identifié (3 points)</p>	

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.